



# GESTION DE LA PAIE

à Orléans du 07/10/2024 au 29/08/2025

Financé par



Formation continue

## Conservatoire national des arts et métiers

Orléans

Tél :

Mail : cen\_cnamcvl@lecnam.net

[En savoir plus sur la formation](#)

## CONDITIONS D'ADMISSION

**Niveau de sortie :**

Sans Niveau spécifique

## Contenu et programme

**Objectifs :**

Objectifs pédagogiques

1. Comprendre la logique d'un bulletin de paie.
2. Savoir mettre en place et décliner un processus paie.
3. Avoir les bons réflexes avec un prestataire de logiciel de paie.
4. Savoir réaliser les déclarations sociales et administratives.

Compétences visées

Etre capable de comprendre le processus de la paie et de le mettre en place dans une organisation (TPE, PME, grande entreprise public ou privée)

Etre capable de prendre en charge l'administration du personnel d'une entreprise.

Etre capable de créer et de développer un service RH dans une TPE ou PME.

## Programme :

- 1. Les principes d'élaboration d'un bulletin de paie** à partir de la prise en compte : des obligations légales, de la durée du temps de travail, de la gestion des absences, de la gestion des congés payés, la gestion des sorties, des mesures relatives à la protection sociale, la mise en oeuvre des textes portant sur les exonérations de charges et les aides à l'emploi (calcul, suivi, consolidation, contrôle)
- 2. Les étapes du processus de paie** afin de mettre en place la paie au sein de l'organisation ou d'optimiser les relations avec les prestataires informatiques de logiciel paie.
- 3. Les principales déclarations administratives à effectuer**
- 4. Les éléments du salaire :**  
éléments soumis à cotisation, SMIC, Salaire de base, Avantages en nature, Primes et gratifications, Eléments non soumis à cotisation
- 5. La durée du travail :** travail effectif, les heures supplémentaires, les heures complémentes
- 6. La vie du salarié :** entrée, absences, congés, sorties
- 7. Les charges sociales** URSSAF, Pôle Emploi, Caisse de retraite, organisme de prévoyance, déclarations mensuelles, trimestrielles, annuelles et la mise en place de la DU
- 8. Cas particuliers :** apprentis, contrats aidés, stagiaires...

## Informations pratiques

### Organisme responsable :

[Cnam - site d'Orléans - siège](#) - Orléans

### Publics :

- Tout public

### Financement :

- Formation adulte financée par l'entreprise ou le particulier

Numéro de session : 548618S / Référence GIP : 34805

Mise à jour le 27/03/2025